



Succession après décès

Par **laloune**, le **29/04/2016** à **23:13**

Bonjour,

Ma maman est décédée il y a 3 semaines; Mon père et ma mère était mariée sous la communauté de bien. Depuis son décès, nous (3 enfants) sommes devenus des nu propriétaire de leur maison.

Mon père a décidé de vendre la maison et d'en racheter une autre pour s'y installer avec sa nouvelle copine.

Il nous a demandé de lui laisser l'argent de la vente de la maison pour le réinvestir dans une nouvelle maison et nous serions donc nu-propiétaire de la nouvelle maison.

Nous sommes très perplexes face à cette situation qui est complètement indécente.

Si jamais nous acceptons de le laisser racheter une maison en réinvestissant l'argent, est-ce qu'il serait en mesure, d'être le propriétaire usufruitier, de nous mettre nu propriétaire mais également de mettre sa nouvelle copine en tant que propriétaire.

Notre principale crainte est de nous retrouver liés a sa nouvelle copine par cette maison. Est-ce qu'il pourrait la rendre propriétaire à notre insu (par le biais d'un testament) ou alors carrément acheter avec elle et avec nous.

Merci de m'avoir lu.